



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un nouveau  
chemin sur la commune de Vernier

du 12 mai 1970

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil administratif de la  
commune de Vernier du 29 avril 1970;

vu la proposition des archives d'Etat du 16 avril  
1970;

vu les dispositions du règlement sur la désignation  
des artères, du 2 avril 1968,

A R R E T E :

Il est donné le nom de :

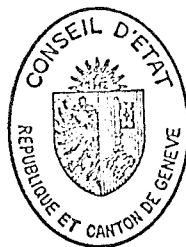
Chemin de la Péreuse au nouveau chemin privé qui dessert la parcelle  
11730 à Vernier.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le  
1er juin 1970.

\* \* \*

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
Police	2 ex.
Archives	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

*Hallaux*